

NOTIONS MONNAIE 1

Chapitre 1 : Concept monnaie

1. **3 fonctions de la monnaie:** OK

- **intermédiaire des échanges** : la monnaie est directement échangeable. C'est un « équivalent général »
- **unité de compte** : mesure la valeur de biens hétérogènes (une valeur pour un bien)
- **réserve de valeur** : peut être conservée et transférable dans le temps, c'est une forme de richesse.

2. **Monnaie fiduciaire:** OK

La monnaie fiduciaire désigne la monnaie comprenant les pièces (monnaie divisionnaire) et les billets de banque. Sa valeur faciale (inscrite) est différente de sa valeur intrinsèque (propre=coût de production). Elle est acceptée en vertu de la confiance accordée en l'émetteur.

En tant qu'instrument de paiement, la monnaie fiduciaire est l'instrument le moins coûteux pour les paiements de faible montant.

Les pièces sont émises par le Trésor, fabriquée par l'administration des monnaies et des médailles, et sont mises en circulation par la Banque de France. Les billets sont émis par la Banque Centrale.

3. **La monnaie scripturale:** OK

La monnaie scripturale est la monnaie inscrite sur les livres des établissements émetteurs (banques). C'est la provision d'un compte.

La monnaie scripturale représente l'essentiel de la masse monétaire (plus de 80 %). Cette monnaie circule entre les agents économiques grâce aux moyens de paiement scripturaux : instruments papier (virement bancaire, lettre de change, chèque), instrument automatisé (virement et prélèvement automatisés, lettre de change relevé, CB) et instruments monétiques (Monéo, portefeuille électronique).

Elle est gérée par 4 institutions financières : banques, caisse national d'épargne, caisse des dépôts et consignations, et Banque de France.

4. **Les agrégats monétaires:** OK

DEF : C'est un indicateur statistique mesuré par les autorités monétaires (BC/BCE) et qui va refléter la capacité des agents économiques à dépenser.

- **M1** : monnaie fiduciaire (pièce/billet) + monnaie scripturale (DAV)
- **M2** : M1 + DAT (<= 2ans) + DAT avec préavis (<=3mois, livret A/jeune/dvl durable...)
- **M3** : M2 + instruments négociables émis par les institutions monétaires et financière (inclus titres d'OPCVM + TCN (<=2ans))

Les **contreparties de M3** sont les trois sources principales de création monétaire :

- créances nettes sur l'extérieur (transformation de devises étrangères en monnaie nationale)
- créances sur les APU/sur le Trésor (achat de titres d'état détenus par le système bancaire = Bon du trésor)
- créances nettes sur l'économie (crédits accordés au secteur privé)

5. **Le bilan consolidé des IFM:**

6. **Le processus de création monétaire:**

Voir feuille

7. **Le multiplicateur de crédit et du diviseur: OK**

- Le multiplicateur de crédit est un indicateur désignant le rapport existant entre l'augmentation de monnaie centrale émise par la BC et la quantité de monnaie issue du crédit accordé par les EC, permise par cette augmentation de MBC. Il a donc pour effet de créer et émettre des crédits, dans une proportion parfois plus grande que la MBC émise.
- Le diviseur de crédit représente la fraction de la masse monétaire, engendrée par l'octroi de crédits des banques, que la BC émettra sous forme de refinancement. Ce modèle s'inscrit dans un schéma où la monnaie est endogène, c'est-à-dire que ce sont les agents économiques eux-mêmes qui déterminent la quantité de monnaie en circulation et non la BC comme le modèle du multiplicateur le suppose.

8. **Différence multiplicateur/diviseur: OK**

Pour le multiplicateur, c'est la BC qui joue le rôle crucial dans le processus de création monétaire. Les banques dépendent donc des décisions de la BC, et doivent alors disposer de réserves préalables avant tout octroi de crédit. Les dépôts font les crédits.

Pour le diviseur, c'est les banques qui jouent le rôle crucial. Elles ne sont pas obligées de disposer de ressources préalables avant tout octroi de crédit. Elles accordent des crédits puis se refinancent auprès de la BC. Les crédits font les dépôts.

9. **La monnaie banque centrale: OK**

La monnaie centrale correspond aux réserves des banques plus les billets en circulation. Elle comprend les comptes créditeurs des banques auprès de la Banque centrale ainsi que la monnaie (billets et pièces) émise par cette même institution monétaire.

A l'intérieur de la zone euro, cette prérogative revient à la BCE et aux différentes banques centrales qui en dépendent.

10. **La base monétaire:**

$$MBC = B + Ro + Re$$

11. **la BCE: OK**

La BCE se situe au cœur du système européen de la BC et fait partie de l'euro-système. Elle met en place la politique monétaire sur le marché européen. Sa mission principale est de contrôler l'inflation et d'assurer la stabilité des taux directeurs.

Afin de remplir cette mission, elle peut agir sur ses taux directeurs mais également en intervenant sur le marché interbancaire (Open Market).

12. Différence entre SEBC et Euro système: OK

- Le Système Européen de Banques Centrales (SEBC) regroupe la BCE et les banques centrales nationales (BCN) des pays membres de l'Union européenne. Il contribue à la définition et à la coordination de la politique monétaire au sein de la zone euro.
- L'Eurosystème regroupe la BCE et les BCN de la zone euro. Sa mission principale est de veiller à la stabilité des prix.

Chapitre 3 : Demande de monnaie

13. **La théorie quantitative de la monnaie:** OK

La quantité de monnaie en circulation dans une économie sera égale au total de la dépense de la période divisée par sa vitesse de circulation car la monnaie peut financer plusieurs transactions au cours d'une période donnée ($M=PY/V$).

La vitesse de circulation est le nombre de fois qu'une unité de monnaie est dépensée pendant une période déterminée. Elle dépend de l'habitude de paiement des agents, de la technologie des moyens de paiement, du rythme de versement des revenus et du coût d'opportunité lié à la détention de la monnaie.

L'analyse de Fisher cherche à déterminer la quantité de monnaie nécessaire à l'économie pour effectuer un volume donné de transaction.

Equation de Fisher : $MV = PY$ (le montant des achats= le montant des ventes)

Sphère monétaire = sphère réelle

C'est une identité comptable car permet d'évaluer une transaction sous différents angles. Fisher sépare la sphère monétaire et réelle : pour lui, la monnaie est neutre (pas d'impact sur Y).

Hypothèses de Fisher :

- V est constante à CT, car déterminée par des facteurs de production technologiques et institutionnels, évoluant lentement.
- N_v de production globale Y constant, car les classiques suppose une parfaite flexibilité des prix et salaire, d'où un niveau de production globale fixé à son niveau de plein emploi.
- Les autorités monétaires contrôlent l'évolution de la masse monétaire.

→ Une variation de M entraîne une variation proportionnelle de P . Seules les variations de M déterminent les variations de P .

Pour Fisher, c'est donc l'offre de monnaie M qui détermine le taux d'inflation. L'inflation est donc un phénomène purement monétaire.

$$\Delta M/M + \Delta V/V = \Delta P/P + \Delta Y/Y$$

M : la quantité de monnaie en circulation

V : la circulation de la monnaie

P : le niveau général des prix

Y : le produit global (revenu)

Pour les classiques, la monnaie n'est détenue que pour un motif de transaction (car facilite échange), elle n'est donc pas influencée par le taux d'intérêt (keynésienne).

14. **La demande de monnaie keynésienne:** OK

Selon Keynes, la monnaie a 3 fonctions (intermédiaires des échanges, réserve de valeur, unité de compte) et 3 motifs (transaction, précaution, spéculation).

Ainsi une variation de la monnaie aura un impact non seulement sur le prix mais aussi sur le taux d'intérêt. La monnaie n'est donc plus « neutre ». La demande de monnaie est une fonction décroissante du taux d'intérêt (relation négative), et elle est proportionnelle au revenu.

Chapitre 4 : Taux d'intérêt

15. **Le taux proportionnel** (taux d'intérêt simple): OK

Dans un placement à intérêt simple, les intérêts sont calculés sur base du capital initial, du taux d'intérêt et de la durée. Cela signifie qu'on ne capitalise pas les intérêts d'une année à l'autre.

$$I = Co*(1+i*h)$$

Pour des durées inférieures à 1 an.

16. **Le taux composé** : OK

Dans un placement à intérêt composé, on capitalise les intérêts de chaque année pour les années d'après.

$$Cn = Co(1+i)^n$$

Pour des durées supérieures à 1 an.

17. **Le taux d'intérêt nominal et réel**: OK

Le taux d'intérêt nominal est le taux fixé contractuellement lors de l'opération d'emprunt ou de prêt tandis que le taux d'intérêt réel est le taux nominal corrigé de l'inflation.

$$(1+tx \text{ nominal}) = (1+tx \text{ réel}) (1+tx \text{ d'inflation})$$

18. **L'actualisation (+capitalisation)** : OK

- **Capitalisation** : V_0 est le capital placé au taux composé i sur une période n . V_n est le capital obtenu après les n périodes. Combien aurais-je dans n périodes ? combien devrais-je rembourser dans n périodes ?

$$V_n = V_0(1+i)^n$$

- **Actualisation** : V_0 est la valeur actuelle, le montant qu'il faut placer pendant n périodes au taux composé i pour obtenir le capital V_n . Combien faut-il épargner aujourd'hui pour détenir V_n € dans n périodes ?

$$V_0 = V_n(1+i)^{-n}$$

Le principal déterminant du taux d'actualisation est l'inflation.

19. **Les déterminants du taux d'intérêt** : OK

Les déterminants du taux d'intérêt sont :

- la prime de risque : échéance prêt élevé => risque non remboursement élevé => prime de risque augmente => i augmente
- risque de non-remboursement (défaut emprunteur)
- risque de liquidité
- préférence pour le présent : on renonce à une consommation présente pour une conso future
- Inflation : si π baisse => PA hausse => possibilité de placement => i baisse

20. **La théorie des anticipations de Lutz** : OK

Cette théorie dit que le taux à LT est égal à la moyenne géométrique des taux à CT anticipés. Ce taux est forcément plus stable et ses variations peuvent précéder celles des taux courts :

$$(1+i_n)^n = (1+i_1) \times (1+i_1^{a,1}) \times (1+i_1^{a,2}) \times \dots \times (1+i_1^{a,n-1})$$

Avec $i_1^{a,1}$ le taux à 1 an, anticipé dans 1 an

21. **Le marché monétaire de la zone euro** : OK

Le marché monétaire est un marché purement interbancaire ; sur lequel les banques échangent entre elles leurs excédents et déficits de trésorerie (Euribor, Eonia = taux auxquels les banques prêtent et échangent).

Dans son acceptation plus large il regroupe tous les marchés de capitaux à court terme : le marché d'open market et le marché des TCN, et des swaps (voir petite fiche thème 4).

22. **Le marché interbancaire** : OK

Le marché interbancaire est réservé aux établissements de crédit et aux BC.

Les établissements de crédit ayant un excédent de trésorerie peuvent y prêter cet excédent, aux établissements de crédit ayant un déficit de trésorerie.

Il sert également à la BCE et à la Banque de France à fixer le niveau des taux d'intérêt à CT dans le cadre de leur politique monétaire soit en intervenant directement sur le marché interbancaire (technique de l'open market) ou soit au travers de leurs appels d'offres et de leurs prêts marginaux (taux directeurs).

Les taux d'intérêt de référence sur le marché interbancaire sont l'EONIA et les EURIBOR.

23. **Les TCN** : OK

Ce sont des titres émis au gré de l'émetteur, en vue de répondre à un besoin de financement à CT ou MT. Ils sont négociables sur un marché et correspondent à un droit de créance pour l'acheteur pour une durée déterminée.

- les bons du Trésor : titres émis par l'Etat pour financer le déficit public (<1ans)
- les billets de trésorerie : titres émis par les entreprises pour financer leur investissement (<1 ans)
- les certificats de dépôts : titres émis par les banques pour se financer (<1 ans)

24. **L'EONIA et l'EURIBOR** : OK

L'EONIA, constitue avec l'EURIBOR, les taux monétaires de référence de la zone euro. Chacune de ses moyennes est calculée à l'aide des 57 établissements les plus actifs de la zone euro, après élimination des 15% de cotations extrêmes.

- L'EONIA : (euro overnight index average – 0,091) C'est une référence officielle calculée par la BC et diffusé par la FBE, indiquant le taux moyen coté sur les prêts/emprunts interbancaires au jour le jour effectué au sein de la zone euro.
- L'EURIBOR : (euro interbank offered rates – compris entre 0,101 et 0,5) C'est un taux interbancaire prêté/offert entre les banques pour la rémunération des dépôts en euro.

Chapitre 5 : Inflation

25. **Les différents types d'inflation** : OK

Il existe différents types d'inflation :

- l'inflation rampante ou larvée (taux $\leq 5\%$)
- l'inflation ouverte (taux compris entre 6% et 30%)
- l'inflation galopante (taux $> 30\%$)
- l'hyperinflation (taux de la hausse des prix croissant, plus personne ne veut de monnaie)
- l'inflation réprimée (excès de demande devant entraîner une inflation mais qui est masquée par l'imposition du prix = rationnement)

26. **Les causes de l'inflation** : OK

- l'inflation par la monétaire: provoquée par une création monétaire excessive par rapport à la production menant à une augmentation de la demande donc des prix.
- l'inflation par la demande: la demande augmente plus rapidement que l'offre ce qui pousse les entreprises à augmenter leur prix de vente afin de rétablir l'équilibre offre/demande.
- l'inflation par les coûts: hausse des coûts de production oblige les entreprises à augmenter leur prix pour préserver leur marge.
- l'inflation par les structures économiques: hausse des prix provoqué par les structures inhérentes au système économique (conflits sociaux/anticipation inflation).

27. **Inflation et anticipation** :

Une **inflation non anticipée** provoque :

- sur le marché du travail : mauvaise redistribution employeur/employé => risque de rupture de l'équilibre de plein emploi
- sur le marché des capitaux : mauvaises redistribution prêteurs-emprunteurs

Une **inflation anticipée** permet à la BCE de choisir une politique anti-inflationniste adaptée pour mieux maîtriser l'inflation.

28. **Relation inflation chômage (court terme + long terme)**:

Relation négative entre le taux de chômage et l'inflation.

29. **Les politiques anti-inflationnistes** : OK

- Politique monétaire restrictive : Ralentissement de la création monétaire par une hausse des taux directeurs de la BCE => coût de financement des banques \nearrow => demande de crédit \searrow => Conso&Invest \searrow => demande de B&S \searrow => prix \searrow
- Politique budgétaire limitative : Réduction des dépenses de l'Etat ou augmentation des prélèvements fiscaux => demande de B&S \searrow
- Politique salariale restrictive : Ralentissement de la hausse des salaires et modération de la redistribution => évite hausse des salaires donc hausse de la demande.
- Politique du prix de la concurrence : Blocage des prix et régulation des mécanismes de la concurrence => favorise la concurrence => prix \searrow

30. Les objectifs de la politique monétaire de la zone euro et en Amérique OK

- Dans la **zone euro**, l'objectif final de la BCE pour la politique monétaire est la stabilité des prix car d'après la théorie quantitative de la monnaie, la croissance rapide de l'offre de monnaie est le principal déterminant de l'inflation, il y donc un lien entre la politique monétaire et la maîtrise de l'inflation.
La stabilité des prix correspond à une progression (dans la zone euro) de l'indice des prix harmonisé, inférieur à 2% (traité de Maastricht). Cette stabilité a pour but d'être maintenue dans le MT, et prend appui sur certains instruments (voir question 33).
=> Fixation des taux d'intérêt est l'élément centrale : la politique monétaire a donc pour objectif d'agir sur la création monétaire et donc sur l'activité de crédit des banques pour maximiser la croissance sous contrainte d'inflation (2%).
- Aux **Etats-Unis**, les objectifs finaux de la politique monétaire poursuivis par la FED sont de 4 : stabilité des prix, croissance économique, plein emploi et contrôle des intérêts à LT.

31. Les différents canaux de transmission de la politique monétaire de la zone euro : OK

3 canaux de transmissions de la politique monétaire :

- taux d'intérêt débiteurs des banques : si BCE augmente ces taux d'intérêt directeurs, le coût de refinancement des banques augmente, les banques augmentent leur taux aussi et coût de refinancement des autres agents augmentent => Consommation + investissement diminue => Demande de B&S baisse => Prix/Inflation baisse
- Prix des actifs financiers : Si le taux d'intérêt augmente, le prix des actions diminue (relation négative entre le prix des actifs financiers et le taux d'intérêt). Ils vont alors moins consommer et investir => Demande baisse => Inflation baisse.
- Taux de change de la monnaie nationale : Si $i_{national}$ augmente, investisseur étrangers investissent sur le territoire national car le cours de la monnaie nat s'apprécie. Conséquence de diminuer les exportations (trop cher pour l'étranger) et hausse des importations (meilleur marché pour résident) => Demande nationale baisse.

32. Les instruments de politique monétaire de la zone euro : OK

- Les **opérations d'open-market** : elles consistent pour la BC à intervenir sur le marché monétaire pour acheter et vendre des titres contre de la monnaie centrale. Par cette procédure, la BC cherche à modifier le taux du marché monétaire. L'Open market influence la liquidité bancaire grâce à un effet quantité et un effet prix.
L'effet quantité est direct : en achetant des titres, la BC met sa monnaie en circulation. En les vendant, elle retire sa monnaie.
L'effet prix est indirect : quand la BC achète des titres, leur prix monte et les taux d'intérêt baissent et les banques peuvent se refinancer à un coût faible. Par contre, quand la BC vend des titres, les taux d'intérêt augmentent, ce qui crée une tension sur le marché.
Cet instrument permet de piloter le TAJJ.

- Les **facilités permanentes** (facilité de prêt, facilité de dépôt = permet de maintenir le TAJJ dans un corridor)

Ces 2 dernières opérations permettent à la BC de réguler le Taux d'Argent au Jour le Jour en agissant sur les conditions de l'offre de monnaie centrale. Les RO lui permettent d'influencer les conditions de la demande :

- Les **réserves obligatoires** : le système des RO permet de limiter la volatilité du TAJJ. Dans la zone€, il sert à limiter la variabilité des taux d'intérêt en agissant sur l'élasticité de la demande de monnaie centrale au taux d'intérêt (RO augmente, moins de liquidité pour octroyer des crédits, demande diminue, inflation diminue).

33. **La demande de monnaie centrale** : OK

La demande de monnaie centrale est établie par la BCE en fonction des besoins de l'ensemble des banques constituant le système bancaire. Pour obtenir la fonction de demande globale de monnaie centrale, il suffit d'additionner les demandes individuelles. La fonction de la demande de monnaie centrale est une fonction décroissante du taux d'intérêt.

Cette demande dépend de leurs anticipations des besoins en billets et en réserves et des prévisions de l'évolution des taux d'intérêt.

34. **La politique d'open market** : OK

La politique d'open market représente l'ensemble des opérations de refinancement conduites par la BC sur le marché monétaire. Son objectif est de couvrir le besoin de monnaie centrale des banques. Le marché monétaire est ouvert à la BC d'où le nom d'open market. Son mode d'intervention privilégié est l'appel d'offre.

La Politique d'open market est utilisée (par une banque centrale d'un pays ou d'une zone économique et monétaire) à des fins de pilotage des taux d'intérêt, de gestion de la liquidité bancaire et pour l'orientation de la politique monétaire.

Les opérations d'open market consistent pour la BCE à intervenir sur le marché monétaire pour acheter et vendre des titres contre de la monnaie centrale. Par cette procédure, la BC cherche à modifier le taux du marché monétaire.

La BCE peut réaliser 4 opérations différentes sur l'Open Market :

- opérations principales de refinancement (effectuée par l'Euro système sous forme d'opération de cession temporaire ; normalement avec une échéance d'une semaine)
- opérations de refinancement à plus long terme (opération de crédit effectuée par l'Euro système sous forme de cession temporaire ; durée >1 semaine)
- opérations de réglage de fin
- opérations structurelles

35. **Les facteurs autonomes de la liquidité bancaire**: OK

Les facteurs autonomes de la liquidité bancaire sont notamment des billets en circulation, des dépôts de l'administration publique auprès de la BC et des réserves nettes de change de la BC. Normalement, ils ne résultent pas de l'utilisation des instruments de politique monétaire.

36. Les taux directeur de la BCE : OK

Les taux directeurs sont les taux d'intérêt fixés par le Conseil des gouverneurs, qui reflètent l'orientation de la politique monétaire de la BCE.

Il existe trois taux directeurs. Les taux directeurs de la BCE ont pour nom taux des facilités de dépôt, taux de refinancement et taux des prêts marginaux.

- Le taux de refinancement : il est utilisé lors des opérations de refinancement (opérations dites d'« open market »), généralement hebdomadaires, au cours desquelles les BC proposent des liquidités aux banques commerciales. Les BC décident ainsi du coût du crédit accordé aux banques, et ce coût est aussi modulé par les volumes plus ou moins importants que les BC décident de prêter.
- Le taux d'escompte (ou taux de prêt marginal) : supérieur au taux de refinancement, c'est celui auquel les banques commerciales peuvent emprunter en cas d'urgence. Sa durée est de 24h. Le montant emprunté n'est pas limité.
- Le taux des facilités de dépôt : correspond au niveau de rémunération consenti par la BCE aux banques qui lui déposent leurs excédents de trésorerie.

37. Les facilités permanentes :

Les facilités permanentes permettent de :

- fournir ou de retirer des liquidités au jour le jour
- d'indiquer l'orientation générale de la politique monétaire
- d'encadrer les taux du marché au jour le jour.

Il existe deux facilités permanentes :

- facilité de prêt marginal : constitue normalement un plafond pour le taux d'intérêt du marché au jour le jour.
- facilité de dépôts : constitue normalement un plancher pour le taux du marché au jour le jour.

38. Le corridor des taux de l'argent au jour le jour : OK

Les facilités de prêt déterminent la borne supérieure de l'argent au jour le jour tandis que les facilités de dépôts en déterminent la borne inférieure. Les deux types de facilités fixent un corridor à l'intérieur duquel reste le TAJJ.

39. Les réserves obligatoires : OK

C'est le montant minimum de réserves qu'un EC est tenu de constituer auprès de l'Euro système sur une période de constitution prédéfinie.

Les réserves constituent des avoirs pour les banques, et des engagements pour la BC. Chaque banque doit détenir un pourcentage des dépôts sur un compte de réserves auprès des BCN. Si les banques constituent des réserves pour un montant supérieur à celui qui est imposé, on parle de réserves excédentaires. Il s'agit d'un instrument de contrôle indirect de la masse monétaire par les BC.

40. **Retrait de liquidité du système bancaire :**

41. **Les mesures non conventionnelles de politique monétaire :**

42. Les fonctions d'un système financier : OK

Le rôle premier d'un système financier est de mettre en relation les agents économiques possédant un excédent de ressource et ceux déficitaires.

Outre cette fonction, le système financier possède 6 autres fonctions :

- le règlement sur le marché : mécanismes mis en place pour faciliter la transaction
- le financement : permet de financer des projets de grandes tailles, de diversifier et d'élargir ses sources de financement. Cela permet aux épargnants de détenir leurs actifs sous forme beaucoup plus liquide.
- l'épargne et l'endettement : répartition des ressources disponibles
- la gestion des risques : diversification dans les placements en actifs
- diffusion de l'information: éviter asymétrie d'information
- réduction des conflits: apporte une solution aux problèmes d'asymétrie d'information

43. Le marché primaire et secondaire : OK

Le **marché primaire** est celui sur lequel les nouveaux titres financiers sont émis et souscrits par des investisseurs. Il s'agit d'un marché du neuf des titres financiers, par opposition au marché secondaire. Ce dernier est celui sur lequel sont échangés entre investisseurs des titres financiers déjà créés sur le marché primaire.

Le **marché secondaire** assure la qualité du marché primaire et l'évaluation des titres financiers. Ces deux marchés sont donc complémentaires.

44. Le marché organisé : OK

Un marché est un endroit où les gens achètent et vendent des biens. Un marché organisé est un marché où les échanges sont organisés par une entreprise de marché, chargé de veiller au bon déroulement des transactions. L'acheteur et le vendeur peuvent alors passer par exemple par un courtier, qui négocie pour eux le prix du titre.

45. Un marché de gré à gré : OK

C'est un marché où les transactions s'effectuent entre deux contreparties, sans intervention d'une entreprise de marché. La transaction est conclue directement entre le vendeur et l'acheteur.

46. L'intermédiation financière :

On parle d'intermédiation financière lorsque le monde financier sert d'écran entre demandeurs et offreurs de capitaux, c'est-à-dire lorsque les intermédiaires financiers achètent les titres émis par les entreprises et, pour se financer, émettent eux-mêmes des titres placés auprès des épargnants ou collectent des fonds sous forme de dépôts ou de livrets (finance indirecte). L'intermédiation financière est donc très différente du simple rôle d'intermédiaire financier évoqué pour la finance directe.

47. **L'intermédiaire financier** : OK

Un intermédiaire financier est une personne physique ou morale qui soit, s'interpose entre les agents économiques pour faire se rencontrer l'offre et la demande de capitaux ou soit, assure la conservation/gestion des titres qui leur sont confiés par des tiers. Donc, l'intermédiaire financier a 2 rôles possibles : celui de courtier et celui de transformateur.

Il a quatre fonctions :

- la réduction des coûts de transaction : peuvent faire des économies d'échelle
- le partage du risque : propose des produits adaptés à ses clients
- la réduction des asymétries d'informations : anti-sélection, aléa moral
- service de liquidité

48. **Calcul du taux d'intermédiation financière** : OK

Le taux d'intermédiation mesure la part prise par les institutions financières résidentes dans les encours de financement dont bénéficient les agents non financiers résidents.

Le taux d'intermédiation au sens strict correspond à la part des seuls crédits octroyés par ces institutions financières dans le total des financements des ANF. Le taux au sens large prend en compte, outre ces crédits, les titres émis par les ANF et détenus par les institutions financières.

* Sens strict = $\frac{\text{crédits distribués par les IF aux ANF}}{\text{Total des financements reçus par les ANF}}$

* Sens large = $\frac{\text{ensemble des financements accordés aux ANF par les IF}}{\text{Total des financements reçus par les ANF}}$

49. **Le phénomène d'anti-sélection** : OK

Risque d'asymétrie d'information avant la transaction. Il y a ce problème sur un marché financier lorsque les emprunteurs les plus susceptibles à conduire à de mauvais résultats (les plus risqués) cherchent activement un crédit et ont le plus de chance de l'obtenir. Le prêteur doit alors choisir celui dont la capacité de remboursement semble la plus sûre. Si ce n'est pas le meilleur, on parle d'anti-sélection.

50. **Le phénomène d'aléa moral** : OK

Risque d'asymétrie d'information après la transaction. C'est un risque que l'emprunteur s'engage dans des activités plus risquées que ceux prévus avec le prêteur (non-respect des conditions). Ce comportement augmente le risque du projet et donc le risque de défaut. Si prêteur au courant, il ne prête plus (pb car bons emprunteurs n'ont plus accès au crédit = Intermédiaires financiers permettent de les reconnaître réduisant alors l'anti-sélection).

51. **Les différentes catégories d'établissements financiers** : OK

- les institutions de dépôts : collectent des fonds pour distribuer des prêts commerciaux ou des crédits hypothécaires et pour acquérir des obligations du Trésor et d'autres titres publics (banques commerciales, banques mutualistes ou coopératives)

- Les établissements d'épargne contractuelle : institutions financières auxquelles des fonds sont confiés régulièrement sur la base d'un contrat de long terme (compagnie d'assurance vie, fonds de pension)
- Les entreprises d'investissement : facilitent les placements en actifs financiers (sociétés financières, fonds collectifs d'investissement)

52. Les ressources des entreprises (institutions) d'investissement :

Billets de trésorerie, actions, obligations, part

53. Les emplois des institutions de dépôts : OK

Prêts aux particuliers et aux entreprises, obligations publiques, hypothèques (voir question 54).

54. L'économie d'endettement : OK

Dans une économie d'endettement, le marché financier est peu développé, dès lors une faible part des besoins des entreprises est financée par émission de titres financiers. Une économie d'endettement est une économie dans laquelle prédomine le financement par crédit bancaire. Les entreprises sont donc fortement endettées auprès des banques qui se refinancent auprès de la Banque centrale.

55. L'économie de marché : OK

L'économie de marché qualifie un système dans lequel les échanges de biens et services sont régis par le jeu de l'offre et de la demande qui détermine les prix sur les marchés. L'initiative privée, la propriété privée et le profit y sont considérés positivement. Dans ce cadre, chacun peut alors agir en fonction de ses intérêts.

Cette économie est considérée comme favorisant la croissance économique en apportant une réponse plus efficace aux besoins des agents économiques.

Thème 8 : Pas demandé !

56. **Les activités des groupes bancaires français :**

Les activités de la banque peuvent être regroupées en trois catégories :

- les activités de la banque de détail : (s'adressent aux particuliers et PME) elles collectent les ressources aux agents à excédent de trésorerie et prêtent ces ressources aux agents à besoins de financement
- Les activités de banque d'investissement : apportent des services sophistiqués à des grandes entreprises dans un logique de service unique ou d'un sur mesure.
- La gestion des actifs : permet à la banque de gérer les actifs de ses clients. La gestion d'actif peut s'effectuer pour les clients de la banque de détail, et elle peut avoir besoins de produit de la banque d'investissement.

57. **Le produit net bancaire :**

Le Produit Net Bancaire ou PNB représente pour une banque l'équivalent de la valeur ajoutée par l'activité. On utilise un indicateur spécifique en raison de la structure particulière de l'activité d'une banque dont la « matière première » est l'argent lui-même. Il est égal à la différence entre les intérêts, les commissions reçues et les intérêts et les commissions payées produits d'exploitation et les charges d'exploitations bancaires, majorée des gains nets des pertes sur instruments financiers. Il est donc avant prise en compte des frais généraux d'exploitation (salaires et charges, coûts immobiliers, publicité, etc), les provisions pour impayés, les éléments non récurrents et les impôts. On en exclut les intérêts sur créances douteuses mais on y ajoute les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement.

58. **Les caractéristiques du système bancaire français :**

- Concurrence : très développé dans le système français ; cela entraîne une diminution des coûts. Les banques doivent donc devenir de taille assez importante pour garder leur niveau de rentabilité
- Concentration : la moitié des institutions financières sont détenus par 6 groupes bancaires
- Consolidation : 7 grands groupes bancaires réalisent 90% des dépôts et 80% des crédits
- Innovation incomplètes : ex. les DAV rémunérés seulement depuis 2005

59. **Le risque opérationnel :**

Le risque opérationnel correspond aux risques de pertes qui proviennent des erreurs du personnel au sens large, des systèmes ou processus, ou des événements externes tels que les risques de détérioration de l'outil industriel, les risques technologiques, les risques climatiques, les risques environnementaux.

60. Le risque de liquidité :

Le risque de liquidité naît du fait que les crédits octroyés par les banques le sont pour une durée déterminée et généralement longue tandis que les ressources associées, les dépôts des déposants peuvent être retirés à la banque à n'importe quel moment. Il faut que la banque détienne suffisamment d'actifs liquides pour faire face aux retraits de ses clients. C'est pour cette raison qu'elle détient des réserves auprès de la banque centrale et qu'elle détient des actifs monétaires très liquides comme les titres d'Etat et les actions.

61. L'autorité de contrôle prudentiel :

Il s'agit d'une autorité qui a été créée lors de la fusion de la commission bancaire et de l'autorité de contrôle des assurances et des mutuelles elle est aussi appelée ACP. Elle contrôle l'ensemble du système bancaire. Elle utilise des stress tests afin de faire réagir les banques sur leur solidité financière

Ses missions sont d'accorder ou de radier des agréments à des entreprises qui ont une activité bancaire, financière ou un service de paiement.

Elle fait aussi des contrôles auprès des établissements de crédit, des assurances, des mutuelles ainsi que des intermédiaires de ces institutions. Ces institutions qui sont les mutuelles, les assurances et les établissements doivent respecter son règlement et ses décrets.

62. La régulation bancaire :

Elle est constituée de sept domaines fondamentaux : un filet de sécurité public (garantie et assurance des dépôts), des restrictions de détention d'actifs risqués par les banques, la délivrance d'un agrément (délivré par le CECEI – Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement) et la surveillance des établissements (effectuée par la Commission bancaire), l'évaluation des systèmes de contrôle interne des risques, des exigences de communication financière aux régulateurs et aux marchés, la protection des consommateurs et des restrictions de la concurrence.

63. Le ratio Mac Donough :

Le ratio McDonough, ou ratio de solvabilité bancaire, fixe une limite à l'encours pondéré des prêts accordés par un établissement financier en fonction de ses capitaux propres. Inversement, il peut aussi fixer la politique de haut de bilan d'une banque en fonction de ses activités.

Il limite le montant des prêts aux banques en fonction du niveau des capitaux propres et des risques de prêts.

64. Le marché des changes au comptant :

Le marché des changes est un marché continu. A n'importe quel moment du jour ou de la nuit, il est possible de trouver un marché ouvert afin de procéder à un échange de devises.

Le marché des changes est un marché de gré à gré. Il s'agit d'un marché hors bourse où l'échange est réalisé entre un vendeur et un acheteur sans intervention d'une entreprise de marché. Les transactions ne sont pas réalisées sur un marché organisé.

Le taux de change au comptant est très sensible aux changements de conjoncture économique.

65. Le marché des changes à terme :

C'est le lieu où s'échangent des contrats à terme de devises. Un contrat à terme est un engagement pris par deux opérateurs de livrer et de recevoir une certaine quantité de devises à un prix déterminé au moment où se réalise la transaction. Mais la livraison et le paiement sont repoussés à une échéance ultérieure (le terme du contrat). Le taux de change à terme est le prix d'une unité monétaire qui sera livrée à une échéance bien spécifiée (terme), exprimé en une autre monnaie. Il existe autant de taux que de termes.

66. Les différentes opérations réalisées sur le marché des changes :

- la couverture : protéger les créances et les dettes commerciales et financières contre les risques de baisse et de hausse des cours des devises dans lesquelles elles sont libellées
- la spéculation : tirer profit d'une évolution anticipée du taux de change, il s'agit d'une opération risquée
- l'arbitrage : permettre aux opérateurs qui accèdent directement au marché de tirer profit d'une divergence non justifiée dans l'évolution des taux de change. Les opérations d'arbitrage permettent de réaliser de petits profits sans prendre de risque

67. L'arbitrage spatial :

Un arbitrage spatial consiste à acheter une devise là où elle est peu cher et la revendre où elle est plus cher.

Il existe aussi l'arbitrage triangulaire qui consiste à tirer profit d'une anomalie de cotation des cours croisés de devises.

68. Les cours croisés de devises :

Un cours croisé est un cours de change d'une devise par rapport à une autre devise mais qui a la particularité d'être calculé à partir du cours de ces deux devises contre une devise commune qui est fréquemment le dollar US.

Un cours croisé permet donc de déterminer le cours de l'ensemble des devises entre elles quand bien même elles ne sont pas directement cotées sur le marché des devises.

69. Le risque de règlement :

Le risque de règlement est défini par la BCE comme le risque que l'une des parties à l'opération livre la devise qu'elle a vendue sans recevoir la devise qu'elle a achetée.

Ce risque existe à partir du moment où les règlements en devises des deux contreparties n'ont pas lieu simultanément.